



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GERS

VILLE DE PAVIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice :	19
Présents :	17
Procurations :	1
Votants :	18
Date de convocation :	04/09/2024
Votes Pour :	19
Votes Contre :	18
Abstentions :	-

Séance du mardi 10 septembre 2024 à 20 H 30

Le Conseil municipal de la Commune de Pavie, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil municipal, sous la présidence de Jean-Michel BLAY, Maire

PRÉSENTS : Mesdames, Messieurs, Jean-Marc AUTIÉ, Brigitte LALANNE BAJON, Karine BESSÉ, Jean-Michel BLAY, Isabelle BRUNEL, Claudine CARAYOL, Alexandre DENEITS, Géraldine DUTREY, Jacques FAUBEC, Jacques GABRIEL, Radouane KHABBAL, Jean-Marc REGNAUT, Alexandra SAGOT, Philippe SENTEX, Ludovic SICARD, Marie-Christine VERDIER, Éric ZAMPIERI.

PROCURATIONS : Pierre MASURE donne procuration à Jean-Michel BLAY

ABSENTE : Martine DAREUX

SECRETAIRE : Karine BESSÉ.

Délibération n° 2024_046

9.1 autre domaine de compétence

Objet : Convention avec la Région pour l'utilisation de la salle polyvalente

Monsieur le Maire fait part du projet de convention à passer entre la Région, collectivité de rattachement de L'EPLEFPA Beaulieu Lavacant et la Mairie, propriétaire de la salle polyvalente.

En effet, aux termes de l'article L214-4 du code de l'éducation, les équipements nécessaires à la pratique de l'éducation physique et sportive doivent être prévus pour chaque établissement public local d'enseignement ainsi que lors de l'établissement du schéma prévisionnel des formations mentionné à l'article L214-1 du même code, modifié par la loi n°2004-809 relative aux libertés et responsabilités locales.

VU le Code de l'Education et notamment l'article L214-1, L214-4 et R.421-9 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1311-7, L1311-15 ;

VU le Code du Sport ;

VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional n° CP/2018-DEC/05.14 en date du 7 décembre 2018 ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du lycée Beaulieu Lavacant.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité le projet de convention à passer entre la Région, collectivité de rattachement de L'EPLEFPA Beaulieu Lavacant et la Mairie, propriétaire de la salle polyvalente,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré, les jour, mois, et an que dessus.

PAVIE, le 13 septembre 2024

Le Maire,

Jean-Michel BLAY

